



REVUE DE PRESSE

Semaine 4

22/01/2024 – 28/01/2024

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des Transporteurs
- LSA Commerce & Consommation
- Les Échos
- Les Routiers
- Bulletin des Transports et de la Logistique

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiquedufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article I 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaîne Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **Les Routiers**
 - Des camions étrangers et français vidés de leur cargaison par les agriculteurs
 - Découverte des métiers : une initiative XPO dans 25 agences en France
- **Bulletin des Transports et de la Logistique**
 - Groupe Hautier : nouveau DG.
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Ressources humaines : Les managers poussés par les salariés à une révolution culturelle

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **LSA Commerce & Consommation**
 - Un nouveau président à la tête de Biocoop
 - [Exclu LSA] La liste des 31 magasins que Carrefour reprend à Intermarché
 - E.Leclerc, Carrefour, Système U... En colère, les agriculteurs ciblent la grande distribution
 - Picard, Findus, Thiriet... Les surgelés salés luttent contre une image chère
 - Egalim : le gouvernement accentue la pression sur industriels et distributeurs
 - Entrepôts, siège, magasins non cédés : les questions qui subsistent sur le rachat de Casino
 - Auchan et Ceetrus vendent deux centres commerciaux avec leurs hypermarchés
- **Les Échos**
 - Carrefour recrute l’emblématique patron de Cdiscount chez Casino
 - Simplification, aides d’urgence, taxe sur le GNR : les annonces de Gabriel Attal pour les agriculteurs
 - Inflation : les surprenantes nouvelles habitudes des Français au supermarché
 - Agriculteurs en colère : Attal promet des sanctions contre trois grands groupes
 - GNR : le gouvernement prépare des compensations en faveur du BTP

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **Bulletin des Transports et de la Logistique**
 - GAZOLE NON ROUTIER - L’effet boomerang était prévisible
 - Frais de repas des conducteurs routiers : plafonds revus
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Manifestations des agriculteurs : L’IRU demande à garantir la libre circulation des marchandises
- **Les Routiers**
 - Durabilité : de nouvelles contraintes imposées aux sociétés de transport de plus de 500 salariés

PREMIERE PARTIE : L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTIENS



Des camions étrangers et français vidés de leur cargaison par les agriculteurs

Les camions étrangers ne sont pas les seuls à avoir été visés cette nuit à Montélimar Sud sur la N7 par les agriculteurs en recherche de production maraîchère espagnoles et marocaines afin de les répandre au sol et d'en offrir une partie aux associations. Un ensemble français de la Socafna a notamment été assailli, ouvert et délesté d'une partie de sa cargaison, si on en croit des vidéos qui circulent.

Ces scènes spectaculaires ont attiré toutes les télés. Plus le gouvernement tarde à répondre, plus on peut s'attendre à ce que les actions deviennent incontrôlables...

Comme tout ça dure depuis trois jours et deux nuits, certains conducteurs se retrouvent en dépassement d'heures et subissent une fatigue qui compromet leur sécurité et celle des autres usagers...





Découverte des métiers : une initiative XPO dans 25 agences en France

Pour la troisième fois, XPO organise des journées portes ouvertes aujourd'hui 30 janvier et jeudi 1er février dans 25 de ses agences en France. Avec l'aide de l'AFT, les participants se verront proposer des animations avec un simulateur de conduite de poids lourd, des casques de réalité virtuelle, une sensibilisation à la sécurité ou encore la participation à un quiz sur le secteur du transport et de la logistique. Des moments d'échange avec des collaborateurs de l'entreprise sont également prévus.

Le transporteur logisticien y présente les différents métiers ouverts chez XPO sur toute la chaîne logistique dont le transport de lots complets, la distribution palettisée, la livraison du dernier kilomètre, des services de Global Forwarding, le transport événementiel, l'entreposage, ainsi que des services de logistique comme la préparation de commande et le picking...

Aujourd'hui, ces journées ont lieu à La Croix Saint Ouen (60), Arras (62), Ussac (19), Beychac et Caillau (33), La Veuve (51), Reims (51), Sevrey (71), Andrézieux (42), Grenoble (38), Marigny (74), Arnas (69), Vitrolles (13), Toulouse (31), Pontchâteau (44), Angers (49), Sandouville (76).

Et le 1er février à Bondoufle (91), Calais (62), Libercourt (62), Rosières-aux-Salines (54), Cuisery (71), La Crèche (79), Villeneuve-lès-Maguelone (34), Rennes (35), Nantes (44). - MF



Ressources humaines : Les managers poussés par les salariés à une révolution culturelle



Ressources humaines

Les managers poussés par les salariés à une révolution culturelle

Authenticité, meilleure conciliation travail - vie personnelle, responsabilisation, convivialité... Depuis quelques années, les salariés et candidats au recrutement expriment haut et fort de nouvelles attentes. À la manœuvre pour tenter d'y répondre, les managers doivent opérer une transformation de leur posture et pratiques professionnelles. Certaines entreprises se sont déjà engagées sur ce chemin.

« **L**e recrutement est devenu un rapport de séduction dans les deux sens, il faut le manager même pendant l'intégration. » Dressant ce constat, Jimmy Sephiha, DRH de BH Groupe (Corbas, 69), a renforcé l'accompagnement des managers, parfois

surpris par les attentes des candidats et salariés. Il n'est pas le seul : « Depuis quelques années, les générations qui arrivent sur le marché du travail ont de nouvelles aspirations – qui sont en réalité celles de toute la société mais qu'ils expriment plus concrètement et fortement, note Benoît

NG TEAM

ENQUÊTES



Pour la 2^e année consécutive, XPO vient de réunir ses 115 conductrices en séminaire pour permettre une émulation mais aussi des remontées d'information sur les conditions de travail.

Havez, DRH de la Business Unit (BU) GMS du groupe Stef. *La crise de la Covid n'a fait qu'amplifier celles-ci*.

Première d'entre elles : l'authenticité. C'est le premier point qu'Olivier Hiceb, délégué régional de la FNTR en Aquitaine, a retenu de la journée professionnelle qu'il a organisée sur le sujet en juillet : « Ces générations ne veulent plus de rapports de subordination qui les infantilisent », note-t-il. Jimmy Sephiha le confirme : « Ils expriment tout de suite leurs attentes. » Pour y répondre, BH Groupe a revu son processus d'intégration et outillé ses managers pour les entretiens d'évaluation. « Nous leur rappelons aussi la nécessité d'avoir des temps d'échange, au moins une fois par mois, avec les nouveaux arrivants », ajoute-t-il. Selon lui, « les managers sont réceptifs à cette méthode, car ils en ont des retours positifs ». Thibault Izaret, président de la société éponyme (Saint-Junien, 87), incite lui aussi ses encadrants à de tels entretiens, « même deux ou trois jours après l'embauche, et à être très honnêtes sur les missions ». Il fait les mêmes demandes à l'équipe de tuteurs-moniteurs, qu'il a renforcée d'un à deux ou trois par agence.

Horaires adaptés par équipe

Pour lui, ces échanges permettent aussi « d'être à l'écoute des changements dans la vie privée – arrivée d'un enfant, divorce... – pour anticiper les problèmes ». Car une autre attente croissante est la flexibilité. D'un côté, « les jeunes sont très attachés au planning, assure-t-il. Il faut leur donner une vision sur plusieurs semaines et s'y tenir, parce qu'ils veulent organiser leur vie privée ». Mais ils attendent aussi de pouvoir partir plus tôt ou de télétravailler en cas de

besoin... Pas toujours facile de s'adapter aux desiderata de chacun. C'est pourquoi Thibault Izaret expérimente une organisation où certains peuvent faire leur semaine en 4 journées de 10 heures. « J'ai l'impression que cela fait pencher la balance en notre faveur lors des recrutements, observe-t-il. Et je peux toujours les rappeler, en cas de besoin, pendant leurs 3 jours de repos. » De son côté aussi, Benoît Havez réfléchit à adapter les horaires d'équipes, selon les possibilités, « pour répondre notamment aux attentes des jeunes parents de coller davantage aux horaires d'école », imagine-t-il.

Cette évolution « ne signifie pas que les jeunes salariés sont moins engagés, pointe Olivier Hiceb. Le travail n'est plus au centre de leur vie, mais ils ne veulent plus y être traités comme des pions ». Ce qui implique une attention renforcée aux conditions de travail. C'est l'un des buts du séminaire des conductrices que XPO organise depuis deux ans : « Elles nous font des remontées d'informations permettant des améliorations bénéfiques pour tous », se félicite Gaëlle Provensal-Raoux, vice-présidente chargée des RH. De son côté, FM Logistic a reçu cette année le prix des leaders ●●●



Thibault Izaret, président des Transports Izaret.

3 QUESTIONS À

STEVE JAOUËN,
consultant en recrutement dans le transport et la logistique

« Le manager, aujourd'hui, doit avoir une posture de coach »



DR

Quelles évolutions observez-vous des attentes des candidats et salariés du secteur, par exemple en matière de télétravail ?

Steve Jaouën : La crise de la Covid a révolutionné le télétravail : par obligation, toutes les entreprises ont dû le mettre en place pour tous les postes où il est possible. Dans nombre d'entre elles, cela s'est poursuivi après, entre autres parce que des salariés ont démenagé. Mais ce n'est pas une généralité : parmi 89 transitaires ayant répondu à une question que j'ai posée sur le sujet sur LinkedIn, 37 % ne proposent aucun jour de télétravail à leurs collaborateurs. Parmi les autres, 43 % autorisent deux jours, 19 % un et 1 % trois. Pour eux, cela change la façon de manager : si l'on autorise le télétravail, mais en étant très contrôlant et descendant, les gens ne restent pas. D'une manière générale, les salariés veulent désormais pouvoir donner leur avis, que leur manager ait plus une posture de coach, les aide à évoluer. Ils ont beaucoup d'attentes en matière d'autonomie et de flexibilité. Les personnes divorcées ayant la garde alternée de leurs enfants, par exemple, qui sont de plus en plus nombreuses, recherchent cette souplesse.

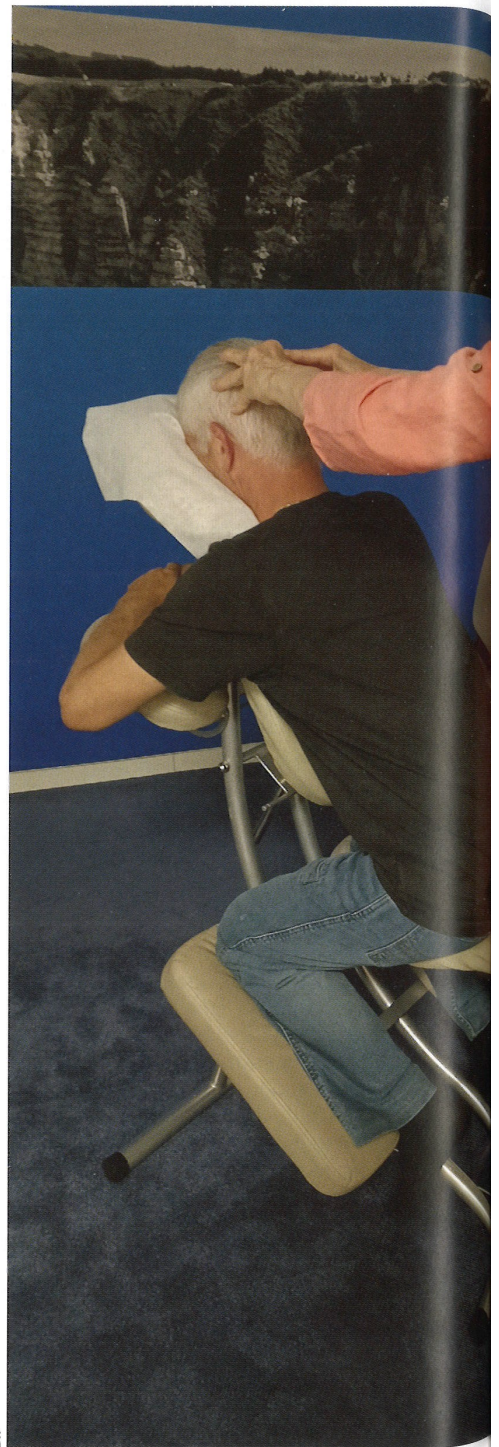
Les managers doivent-ils aujourd'hui faire face à une baisse de l'engagement au travail ?

S. J. : Les nouvelles générations ne sont pas moins engagées que les anciennes. Simplement, aujourd'hui, on se lasse plus vite : deux ans après leur sortie de l'école, des jeunes estiment avoir fait le tour du métier. Par ailleurs, même si certains disent privilégier l'esprit d'équipe et une bonne ambiance, l'argent reste le moteur principal de motivation... peut-être même plus qu'avant. Pour limiter les risques, un employeur a intérêt à recruter des personnes ayant les mêmes attentes que lui : si la culture de son entreprise est hyper contrôlante, par exemple, il lui vaudra mieux chercher des débutants, jeunes ou en reconversion. Mais dans tous les cas, les managers doivent aujourd'hui expliquer leurs décisions, partager leurs compétences, être disponibles et à l'écoute.

Comment être, concrètement, à l'écoute ?

S. J. : En ayant des temps d'échange avec les salariés, plutôt de façon informelle, en face-à-face, et avec des questions simples : quelles sont tes difficultés, comment essaies-tu de les résoudre, comment puis-je t'aider... ? Cela permet d'entendre les idées des personnes ou encore leurs envies – croissantes – de porter un projet, de monter un nouveau département par exemple. Tout ceci implique de déplacer le cadre du management du bureau du manager vers le lieu de travail du salarié. Sauf, bien sûr, pour les conducteurs : eux ont depuis toujours une relation de collaboration avec l'exploitant, avec qui ils sont en relation permanente, mais qui n'est pas leur manager. L'exploitant intervient plus comme un médiateur. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE VIGNE-LEPAGE



DR

Les initiatives de managers locaux du groupe FM Logistic, telles que des massages assis pour les collaborateurs ou l'offre de paniers de fruits et légumes lors de la Semaine de la qualité de de vie au travail, sont désormais structurées dans un plan du groupe.

ENQUÊTES RESSOURCES HUMAINES



●●● bienveillants du Salon Préventica pour son programme de bien-être, santé et sécurité au travail (Besst). « La crise de la Covid nous a conduits à accentuer le volet qualité de vie au travail, sur lequel des initiatives de managers apparaissent (lumino ou aromathérapie, espace sport, séances d'ostéopathie, massages assis...), explique

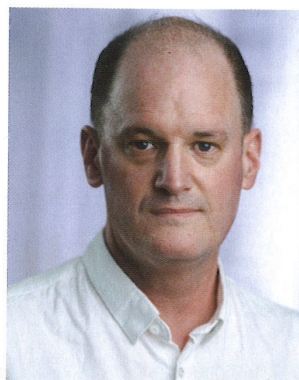
Audrey Thum, directrice du département Besst. *Nous les avons recensées, structurées et étoffées. »*

« Les rendre acteurs »

Les salariés aspirent aussi à une responsabilisation accrue. De fait, Stef valorise plus qu'avant les missions transversales (réfèrent handicap ou intégration, par exemple). « Les jeunes – et même de plus âgés – ont envie de co-construire avec la direction de leur site, sur des sujets opérationnels, dans une relation horizontale, assure Benoît Havez. Nous travaillons donc à la mise en œuvre d'un nouveau modèle managérial. Pour les directeurs de sites, notamment, une posture de coach est désormais sous-tendue par le rôle de manager. » De son côté, dans le cadre de sa certification ISO 45 000 (santé-sécurité au travail), FM Logistic fait participer les salariés aux choix de nouveaux matériels ou équipements, de réaménagements de locaux, etc. « On l'a vu pendant la crise de la Covid, les gens veulent donner du sens à ce qu'ils font. Il faut donc les rendre acteurs », explique Audrey Thum. De même, chez XPO, un programme permet de partager et de récompenser de bonnes pratiques. « Les collaborateurs peuvent aussi proposer la valorisation de l'initiative d'un collègue », assure Gaëlle Provensal-Raoux. Même les Transports Izaret, avec 620 employés, adoptent ce management participatif : « Les salariés veulent plus de coopération interne, rapporte Thibault Izaret. Ils sont aussi parties prenantes des avancées pour la protection de l'environnement : contrairement à ce qu'il se passait il y a dix ans, les conducteurs sont preneurs de véhicules au gaz bio ou au B100. »

Autre levier utilisé pour répondre à la quête de sens : la mise en avant de l'utilité sociale du transport et de la logistique.

Gaëlle Provensal-Raoux,
vice-présidente de XPO
chargée des RH.



Benoît Havez,
DRH de la Business Unit GMS
du groupe Stef.

Celle-ci est la source de fierté des conducteurs des Transports Jourdan, qui, depuis six ans, peuvent la démontrer à leurs proches, en les emmenant sur la route à l'occasion de la Journée des familles de l'entreprise. « Cela met en lumière le côté challengeant du métier, les délais à tenir, les échanges avec toute une communauté... », explique leur dirigeant, Alexandre Petit. Chaque année, les participants sont plus nombreux... À tel point qu'à leur demande, les sédentaires vont avoir leur propre « journée portes ouvertes ». Chez STEF, « la raison d'être du groupe, qui est d'approvisionner la population en produits alimentaires, et sa politique RSE sont importantes, explique Benoît Havez. Mais les salariés sont également demandeurs de proximité ». Les directeurs et RRH de chaque site organisent donc chaque mois un événement local : animation dans le cadre de la semaine du handicap ou d'Octobre rose, challenge sécurité...

Ces événements visent aussi la convivialité, car l'esprit collectif revient, lui aussi, en force. Là encore, les managers sont à la manœuvre. Pour les aider, FM Logistic leur diffuse un kit contenant méthode et outils pour monter un tournoi de pétanque, un blind-test musical ou autre « Happy déj ». « Il y a vraiment une demande d'humaniser la relation de travail, confirme Jimmy Sephiha. Nous proposons à nos collaborateurs de participer ensemble à des événements sportifs, non pas pour du Team Building où les gens se sentiraient évalués, mais pour qu'ils se rencontrent. » Depuis l'été 2022, BH Groupe a aussi créé un réseau social interne. « Les salariés se sont très vite emparés du partage de photos, se réjouit le DRH. Sans cela, certains, qui prennent leur poste à l'aube sur un parking, loin du siège, manquent de contacts. Or ils ont besoin de s'exprimer. » ●

VÉRONIQUE VIGNE-LEPAGE



Groupe Hautier : nouveau DG.

Spécialisé dans le transport routier et la logistique, le groupe Hautier (basé à La Rochelle, il emploie 1 350 personnes et s'appuie sur 920 conducteurs) se dote d'un nouveau DG. Il s'agit d'Arnaud Mouille qui dirigeait auparavant, depuis près dix ans, l'agence de Dunkerque (Hautier Région Nord).

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHÉ



Un nouveau président à la tête de Biocoop

Les sociétaires Biocoop se sont réunis, ce lundi 22 janvier 2024, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Coopérative. A l'ordre du jour, l'élection des nouveaux administrateurs Biocoop. Douze administrateurs, 6 femmes, 6 hommes, sociétaires magasins, paysans, salariés et consommateurs, ont ainsi été nommés. Le Conseil d'administration a nommé Henri Godron en tant que Président du Conseil d'administration.

Henri Godron a été nommé Président du conseil d'administration de Biocoop.

Un parcours dans la bio au service d'un projet commun

Diplômé en management et économie de gestion, Henri Godron a intégré la Coopérative en 2013 en tant que sociétaire magasin, à Avranches, en Normandie. Il a été élu administrateur Biocoop en octobre 2020. Dès son arrivée chez Biocoop, il s'est fortement impliqué dans les instances de la vie coopérative sous différents mandats. Aujourd'hui, Henri Godron est sociétaire de trois magasins Biocoop à Avranches, Saint-Hilaire-du-Harcouët et à Saint-Lô. En janvier 2023, il a été nommé Président du Synadis Bio.



[Exclu LSA] La liste des 31 magasins que Carrefour reprend à Intermarché

LSA s'est procuré la liste détaillée des magasins que Carrefour compte reprendre à Intermarché. 26 d'entre eux figurent parmi les 190 nouveaux magasins qu'Intermarché a confirmé vouloir racheter à Casino, hier, mercredi 24 janvier. Les 5 autres sont issus de précédentes vagues d'opérations menées par les Mousquetaires auprès de Casino.



Carrefour récupère notamment 11 hypermarchés.

Carrefour a annoncé hier soir, mercredi 24 janvier, après la fermeture de la bourse être entré en négociations exclusives avec le Groupe Intermarché en vue de la reprise de 31 magasins dont LSA vous détaille la liste, les adresses et les formats plus bas. 26 sites proviennent des 190 magasins qu'Intermarché venait de s'engager d'acheter à Casino quelques heures plus tôt. Pour ces derniers en bonne logique, Carrefour se substituera à Intermarché pour l'achat auprès de Casino. Concernant les 5 magasins restants, 2 d'entre eux, Lons-Le saunier (7500 m²) et Val-Pres-Le-Puy (6700 m²) figuraient parmi les 3 magasins retoqués il y a 10 jours par l'Autorité de la concurrence au sein de la première vague de 58 magasins Casino vendus et transférés depuis sous enseigne Intermarché ou Netto.

Les 3 autres unités, des magasins de plus petite taille, proviennent eux de la seconde vague de points de vente négociés par Intermarché avec Casino. Sachant que, comme le précise Carrefour dans son communiqué, "le montant de l'acquisition n'est pas significatif".

400 millions de chiffre d'affaires en 2022

Les magasins cédés, outre le fait qu'ils risquaient d'être eux aussi retoqués par les juges de la concurrence (ce qui semble être la motivation première de ces cessions côté Mousquetaires), nécessitent d'être relancés reconnaissant les deux parties, d'où le prix annoncé comme non significatif de l'opération. Le parc concerné représente un peu plus de 94 000m², soit 0,3% de la surface de vente de la distribution alimentaire en France selon Carrefour et il a généré en 2022 un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 M€.

Selon les données que nous nous sommes procurées, le lot de magasins se décompose en 11 hypers de 4160 à 8900 m² ; 8 supermarchés de 1000 à 3600 m² et 12 petits supers ou supérettes de moins de 1000 m², dont 8 qui affichent moins de 300 m² de surfaces de vente. Carrefour précise qu'il "reprendra l'ensemble des fonds de commerce" et s'est engagé "à conserver l'intégralité des salariés travaillant dans les magasins et à maintenir leurs avantages sociaux pendant une durée minimale de 15 mois." L'opération est soumise aux conditions préalables habituelles, notamment à l'autorisation de l'autorité de la concurrence française. Sa réalisation est prévue pour le deuxième trimestre 2024, ajoute le groupe.

E.Leclerc, Carrefour, Système U... En colère, les agriculteurs ciblent la grande distribution

Après le sud de la France, la colère des agriculteurs gagne tout l'Hexagone. En plus de bloquer les autoroutes, les actions visent également les hypermarchés, supermarchés et même les centrales de la grande distribution.



Les agriculteurs ont investi ce 25 janvier la plateforme Super U de Brax (Lot-et-Garonne). L'objectif ? Empêcher les camions d'entrer et sortir.

La grogne agricole gagne la France. La mobilisation a commencé mi-janvier en Occitanie. Depuis le mouvement prend de l'ampleur, obligeant le gouvernement à réagir. Pour répondre à la colère qui agite le milieu agricole, le ministère de l'Agriculture a annoncé que Gabriel Attal fera des annonces ce vendredi 26 janvier.

En attendant, les agriculteurs expriment leur courroux en bloquant des autoroutes... et en ciblant la grande distribution, à l'instar de la centrale de Système U, du Carrefour d'Aulnoy-lez-Valenciennes (Nord) ou encore l'E.Leclerc de Castelculier (Lot-et-Garonne). Ces actions sont documentées par les journalistes de la presse locale.

Des actions coup de poing dans le sud ouest

Les agriculteurs ont mené ce jeudi 25 janvier une action d'ampleur dans le Lot-et-Garonne. Ainsi, le toit du hall d'entrée du E.Leclerc de Castelculier s'est effondré sous le poids du lisier, rapporte Sud-Ouest.

La centrale d'achats de Système U située à Brax (Haute-Garonne) a aussi été ciblée ce jeudi pour empêcher les camions d'entrer et sortir, rapporte le journal local.

À Agen, le supermarché E.Leclerc a été aspergé de déjections de porcs par des agriculteurs en colère, rapporte BFMTV.

À Castelnaudary (Aude), la centrale d'achat de l'enseigne E.Leclerc, la Socamil, a été aussi bloquée le mercredi 24 janvier par les agriculteurs. La mobilisation a été filmée par L'Indépendant.

Du fumier devant un hypermarché Carrefour

Du sud vers le nord, les agriculteurs des Hauts-de-France sont aussi mobilisés. "Deux tas de fumier et de déchets verts ont été déversés devant l'entrée du centre commercial Carrefour d'Aulnoy-lez-Valenciennes", rapporte ainsi La Voix du Nord.

L'Île-de-France, bientôt bloquée ?

Pourquoi les agriculteurs se mobilisent-ils ? Dans un communiqué, la FNSEA met en avant une plus juste rémunération de leur travail, un respect absolu de la loi Egalim, un allègement des normes ou encore la la compensation intégrale pour tous sur le GNR via la mise en place immédiate du crédit d'impôt et l'intégration dans le prix payé du montant actuellement remboursé.

La FDSEA d'Île-de-France et les Jeunes agriculteurs d'Île-de-France annoncent un blocage des principaux axes qui mènent à Paris ce 26 janvier.

Picard, Findus, Thiriet... Les surgelés salés luttent contre une image chère

Les différents acteurs du secteur sont à l'œuvre pour changer leur image. Les industriels comme les distributeurs travaillent ainsi tant sur les prix que sur les offres avec des propositions malignes, antigaspillage et économiques.



Magasin Thiriet situé au 14 rue de la Croix Nivert, à Paris..

Les solutions du surgelé pour manger bien et pas cher

Des produits vendus à l'unité et des formats familiaux.

Des offres de paniers essentiels dont les produits et les recettes changent régulièrement.

Des baisses de prix sur une sélection de produits.

Des solutions de personnalisation à petits prix.

Des produits légèrement abîmés ou avec une date de durabilité minimale proche à prix réduit.

Pas de réchauffement pour le surgelé salé. Le segment a perdu 2 % en volume pour un CA en hausse de 14,80 %, à 4,4 milliards d'euros, en CAM au 29 octobre 2023, sur un total des surgelés à 6,2 milliards (+ 13,2 %). Une croissance en valeur liée à l'inflation qui a atteint 11,9 % en octobre 2023, plus forte que celle du global des PGC (+9,2 %). « La tendance inflationniste est plus forte dans le surgelé que dans le frais LS, souligne Mathis Krompholtz, consultant chez Circana. Notamment pour les viandes en raison de la hausse des matières premières. »

Si tous les segments sont dans le rouge en volume, les plats cuisinés ont connu la plus forte érosion, en repli de 7,6 % en CAM à fin octobre 2023. « Un tiers de la décroissance des surgelés salés est à mettre au compte des plats cuisinés, confirme Mathis Krompholtz. Avec le Covid, les consommateurs ont redécouvert les produits et les efforts nutritionnels des industriels sur les plats surgelés. Mais le segment des plats préparés peine à en profiter. Les arbitrages profitent aux aliments les plus bruts. »

Les entrées surgelées sont également en décroissance (- 4,8 %), remplacées par l'apéritif en ambiant ou par les légumes frais découpés. Bonduelle, par exemple, le leader des légumes cuisinés surgelés avec 21,5 % de part de marché, a fait l'année dernière son entrée au rayon de l'apéritif surgelé avec la gamme Croustis. Une offre de légumes gourmands pour se positionner sur un segment plébiscité par les Français qui sont 50 % à consommer en dehors des repas traditionnels et 77 % à déclarer, prendre un apéritif, selon NielsenIQ en juillet 2022.

La gamme de plusieurs références a été soutenue par un plan de communication massif en 2023 avec des offres découvertes et des dégustations et est appuyée par une campagne offensive dans les médias en ce début 2024. De son côté, Findus, la marque du groupe Nomad Foods, a sorti des bouchées associant poisson et légumes en cœur de repas ou pour l'apéritif.

Les chiffres

4,43 milliards d'euros : le chiffre d'affaires des surgelés salés, à +14,80 %
-2 % en volume

Source : Circana, CAM au 29 octobre 2023, tous circuits GMS

Les pizzas dans le rouge

Concernant les pizzas surgelées, en retrait de 2 % en volume, le segment se remet progressivement du scandale Buitoni qui a fortement pesé sur le marché. « Les pertes n'ont pas été récupérées à 100 %, mais les événements vont profiter à certains acteurs », observe Mathis Krompholtz. Ainsi, l'italien Italtpizza, déjà très présent sur le segment en France via les marques de distributeurs, entend bien profiter de l'opportunité pour imposer sa marque dans les rayons.

« Les pizzas surgelées sont toujours dans le rouge, mais les gens reviennent sur le surgelé à cause de l'inflation, observe Pierre-Emmanuel Schwartz, responsable commercial d'Italtpizza. Nous sommes compétitifs en prix. L'objectif est de déclencher l'achat, car notre taux de réachat est très bon. » En plus de ses bonnes relations avec les distributeurs, la marque mise aussi sur son packaging rouge pour trancher avec le vert des emballages Buitoni et le blanc de ceux de Marie.

Elle débloque également des budgets marketing et communique sur les réseaux sociaux pour asseoir sa montée en distribution en attendant de lancer des campagnes publicitaires cette année. Dans un contexte d'inflation, le prix va jouer un rôle déterminant. « Dans la catégorie des pizzas XL, notre marque La Numero Uno est déjà la première référence en promotion », prévient Pierre-Emmanuel Schwartz.

Même tendance morose pour le poisson et les légumes surgelés. Pour Findus, qui veut redynamiser le fond de rayon en proposant de nouvelles solutions de légumes cuisinés, « la priorité est de travailler la fréquence d'achat des acheteurs moyens (cinq actes d'achat à l'année) qui pèse 28 % des volumes via une offre adaptée à leur foyer », estime Antoine Allain, chef de groupe légumes et pommes de terre chez Findus. La gamme Les Récoltes gourmandes est ainsi proposée dans un format de 400 g à destination de plus petits foyers avec cinq références associant légumes, légumineuses et céréales. Un lancement soutenu par du balisage, de la PLV, des animations en magasin, des spots télé...

Seules les pommes de terre ont maintenu leurs volumes à -0,2 %, une performance au regard du -2,4 % pour le total surgelé. Malgré tout, le salé décroît moins fortement que le sucré sur les six derniers mois. Car depuis une dizaine d'années, les industriels travaillent la gourmandise et le « bien-manger » en nettoyant leurs recettes et en faisant preuve de transparence en affichant le Nutri-score. Un pari souvent payant.

« Les produits porteurs du Nutri-score sont en croissance de 2,8 % en volume quand ceux qui ne l'affichent pas perdent 2,3 % », note d'ailleurs Mathis Krompholtz. Reste que la catégorie continue de souffrir d'une mauvaise image prix qui pèse lourd par temps de forte inflation. Pour tenter d'y remédier, Charal a proposé un format individuel inédit à moins de 1,50 € le steak haché. « Une solution idéale pour faire un repas équilibré tout en maîtrisant son budget et un format », explique la marque.

Soutenir le pouvoir d'achat

Du côté des distributeurs spécialisés, Écomiam, numéro trois français derrière Picard et Thiriet, a mis en place des solutions pour aider les Français à maîtriser leur budget, comme la possibilité pour les actifs d'utiliser leurs titres-restaurant pour acheter et cagnotter. Ou des paniers repas à prix fixe (29,95 € ou 45 €) avec des produits et des recettes qui changent régulièrement.

Le distributeur muscle aussi sa lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, depuis juillet 2023, toute référence Écomiam légèrement abîmée ou avec une date de durabilité minimale proche est reclassée dans les 67 magasins de l'enseigne sous la catégorie Zéro gaspi & engagé, avec une réduction dont les modalités sont laissées au choix du consommateur : soit une réduction de 20 % directement sur le prix du produit, soit une réduction de 10 % et 10% supplémentaires reversés à des actions favorisant les pratiques agricoles durables.

De son côté, Thiriet a annoncé une baisse significative de ses prix au 1er septembre 2023 sur 200 références regroupant des produits bruts tels que les légumes, la viande et le poisson et correspondant à des produits de consommation quotidienne, nécessaires à la préservation d'un bon équilibre alimentaire. Les prix ont été ramenés à ceux pratiqués en janvier 2023, le coût de l'inflation sur ces 200 produits étant pris en charge par Thiriet qui a réduit ses marges, au bénéfice du pouvoir d'achat de ses clients.

Quant au leader Picard, il mise beaucoup sur l'individualité à travers son offre de solution repas Mix & Miam, qui permet au consommateur de confectionner et personnaliser ses plats avec 64 possibilités, pour un prix n'excédant pas 4 €. « Cela fonctionne très bien, indique Delphine Alazard-Courtier, directrice marketing produits et R&D de l'enseigne. La taille des foyers s'est réduite et les modes de consommation sont de plus en plus fragmentés. L'offre Mix & Miam est conçue pour s'adapter à l'inflation avec des prix accessibles, tout comme les formules express avec 300 recettes à partir de 2,40 €. C'est une réponse pour les personnes qui sont seules et pour les étudiants avec des formules de snack salé et sucré à moins de 3 €. »



Egalim : le gouvernement accentue la pression sur industriels et distributeurs

En pleine colère du monde agricole, Bruno Le Maire et Marc Fesneau annoncent le doublement des contrôles de la DGCCRF dès la semaine prochaine, amende à la clé, à hauteur de 2% du chiffre d'affaires. Objectif : faire respecter la loi Egalim par les industriels et les distributeurs.



Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, accompagné de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont annoncé le doublement des contrôles de la DGCCRF pour faire respecter Egalim.

Une fois n'est pas coutume, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, avait fait le déplacement au ministère de l'Agriculture, rue de Varenne, pour donner encore plus de solennité aux annonces. Face à la révolte des agriculteurs qui dénoncent, entre autres, le non-respect de la loi

Egalim et à cinq jours de la clôture des « négos » entre les industriels et la grande distribution, la tenue d'un troisième comité de suivi des négociations commerciales prend d'autant plus d'importance. A l'issue de la réunion à laquelle participaient des représentants des industriels, de l'agriculture et de la grande distribution, Bruno Le Maire a commencé par rappeler le principe même de cette loi dont la dernière version remonte à 2023 : « Il n'y pas de souveraineté alimentaire sans juste revenu des agriculteurs. La réponse porte un nom : Egalim, une spécificité française. Nous voulons veiller au respect strict et rigoureux de toutes ses dispositions. »

Amende de 2% du chiffre d'affaires

Et pour faire appliquer la loi, le gendarme de Bercy s'appelle la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes). « Depuis plusieurs jours, nous avons multiplié les contrôles qui ont fait apparaître des infractions de la part des industriels en aval de la formation des prix comme de certains distributeurs en amont. » Et d'annoncer le doublement de ces contrôles dès la semaine prochaine. Les injonctions seront envoyées lundi et les récalcitrants auront cinq jours pour s'y conformer, faute de quoi ils se verront appliquer une amende équivalente à 2% de leur chiffre d'affaires. « Je serai intraitable. Il n'est pas normal que certains accords ne comprennent pas de clause de révision automatique des prix par exemple », a promis le ministre. Une première réponse aux agriculteurs qui accusent certains industriels, notamment dans le lait, de ne pas leur reverser les quelques centimes de hausse, ou des enseignes de ne pas appliquer Egalim. Lesdits industriels –Lactalis est pointé du doigt par les agriculteurs– fustigent alors les distributeurs, accusés de pas respecter la sanctuarisation du prix de la matière première agricole (MPA). Ces derniers expliquent alors ne pas négocier directement avec les agriculteurs. Interrogé à la sortie par BFMTV, Michel Biero dit n'avoir "aucun problème avec les contrôles". "Il faut de la fermeté. Je n'ai pas de problème à ce qu'on vienne me contrôler. Je ne discute que la matière première industrielle, mais il faut aussi que la MPA soit respectée par les industriels." Représentant 3000 PME et transformateurs de l'agro-alimentaire, Jérôme Foucault, président de l'Adepale, présent également ce matin, regrette que "les distributeurs ne prennent pas en compte la totalité des coûts agricoles. Les industriels jouent leur rôle dans

leur capacité à absorber les baisses et les hausses, mais ne peuvent pas tenir longtemps s'ils ne peuvent pas répercuter les prix des MPA et des MPI".

« Contournements »

Ce 26 janvier, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, a évoqué les « contournements d'Egalim et les doubles discours ». « Nous voulons faire respecter Egalim à la lettre. Il n'est pas normal que le porc soit vendu à moins de deux euros le kilo, pas normal non plus que certains aillent chercher les produits à l'extérieur des frontières. » Et de conclure : « nous avons besoin d'opérateurs responsables et patriotes. Aller dire ça sur les plateaux de télé et ne pas respecter la loi, ce n'est pas correct. » Les patrons les plus médiatiques de la grande distribution ont dû se sentir visés. Ce matin, ils avaient envoyé leurs délégués : Marie de Lamberterie, secrétaire générale de l'ACDLec (pour E.Leclerc), Jean-François Soudais, vice-président d'Intermarché, et Sylvain Ferry, directeur général pour U. Seul Michel Biero, président de Lidl et habitué des "plateaux" était là.

De son côté, Jacques Creyssel, délégué général de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution), qui a participé au comité de suivi de ce jour, déplore un « manque de transparence ». « Il faudrait que la contractualisation de premier niveau, entre les producteurs et les transformateurs soit généralisée. Or, il y a trop d'exceptions. Il est aussi anormal que des négociations de deuxième niveau, entre les industriels et les distributeurs, puissent avoir lieu alors même que la première n'est pas terminée. » Enfin, à ses yeux, il faudrait que les industriels renoncent à utiliser l'option 3 (pour rappel, ils ont le choix entre trois options lors d'une négociation commerciale), la « moins transparente ». « Dans la moitié des cas, il n'y a pas de certification des commissaires aux comptes », conclut Jacques Creyssel. Le résultat des contrôles qui seront menés la semaine prochaine et le nombre de saisines du Médiateur, qui sera rendu public en mars, serviront de juges de paix. Peut-être.



Entrepôts, siège, magasins non cédés : les questions qui subsistent sur le rachat de Casino

Au lendemain des trois comités sociaux et économiques centraux (CSEC) qui se sont tenus chez Casino, Intermarché et Auchan le 24 janvier, demeurent des questions, concernant 23 magasins non cédés (25 selon la liste donnée aux syndicats), dix entrepôts et le siège.



Les hypermarchés Casino d'Aurillac ou de Brest n'ont pas encore trouvé preneur.

Les semaines qui viennent risquent d'être encore agitées pour les salariés et leurs représentants. Publié par LSA le 22 et 24 janvier, le décompte est désormais officiel : Intermarché reprend 164 magasins, Auchan 98 et Carrefour 26 dans cette vague de cessions, à laquelle il ajoute cinq magasins d'une précédente vague.

Il reste 23 magasins Casino non repris à date, dont 8 hypermarchés, 25 selon les syndicats en y ajoutant un magasin parisien et un à Nantes. Voilà les chiffres qui ont été communiqués aux représentants réunis au siège de l'entreprise à Saint-Etienne dès 14 heures ce 24 janvier. Au même moment, leurs homologues étaient convoqués par Auchan et par Intermarché. Si ni Auchan, ni Intermarché n'ont souhaité reprendre ces magasins, c'est qu'ils les jugent non redressables sous leurs enseignes.

Les membres de la direction de Casino présents hier à Saint-Etienne, Hervé Daudin, directeur des marchandises, Magali Daubinet-Salen, la patronne des enseignes Casino, hypers et supermarchés, et trois directeurs des ressources humaines ont assuré les remettre sur le marché, et non les fermer immédiatement. Dans la liste, un supermarché Casino près d'Agen intéresserait E.Leclerc, d'après les syndicats.

Dix entrepôts Easydis et le siège

Au cœur des interrogations, l'emploi de 17 900 salariés des hypers et supers Casino (effectifs au 31 décembre 2023). Depuis le début du feuilleton Casino, le sujet reste au cœur des préoccupations des syndicats, des repreneurs, mais aussi des politiques, jusqu'à l'échelon national. Les 164 magasins repris par Intermarché et les 98 par Auchan représentent entre 12 et 13 000 emplois.

Reste ceux des entrepôts et ceux du siège social à Saint-Etienne, sujets qui ne figuraient pas dans le périmètre des négociations exclusives rappellent Auchan et Intermarché. Mais reçus à plusieurs reprises par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, les syndicats se sont vus promettre que le maximum d'entrepôts serait conservé. Résultat des courses : trois tombent dans l'escarcelle d'Intermarché repris par ses prestataires, qui étudie la reprise d'un quatrième, et un seul dans celle d'Auchan, celui d'Aix les Milles. "Trois entrepôts, c'est 400 emplois et un emploi reste un emploi presté ou pas", rappelle un proche d'Intermarché.

Quatre donc au total sur les 18 que compte la logistique de Casino, qui se répartit entre 12 gérés en direct et 6 prestés. Les entrepôts situés à Corbas et Salon-de-Provence (pour les surgelés) et Montélimar (pour les frais) qui seront confiés à des prestataires d'Intermarché ne sont pas gérés directement par Casino. « Ce sont des entrepôts prestés, explique Dave Boisveau, délégué syndical central pour les entrepôts Easydis. Intermarché s'est engagé à reprendre en plus celui de Saint-Bonnet-les-Oules en le confiant à son partenaire ID Logistics. »

Le sort de cet entrepôt, ainsi que celui d'Andrézieux qui travaille pour Cdiscount, situé aussi dans le département de la Loire, fief historique de Casino, avait mobilisé plusieurs députés de la Loire en décembre. Le délégué énumère : 250 salariés travaillent à l'entrepôt de Gaël (35), 130 à Auxerre (89), 260 à Besançon (25), 300 à Montbarlier (82)... « Au total, cela fait 2000 emplois. » Un comité économique et social central est prévu ce 26 janvier à 8h30 pour la partie logistique du groupe Casino, Easydis. « La balle est dans le camp de Casino. Nous ne nous sommes jamais engagés sur les bases logistiques », rappelle-t-on du côté des repreneurs. Pas plus que sur le siège qui emploie 1700 salariés, dont 1400 pour les enseignes Casino et 160 pour la logistique (source syndicale).

Prochaines étapes

26 janvier : CSEC Easydis à Saint-Etienne

31 janvier : CSEC Distribution Casino France (DCF) : avis sur le plan de procédure de sauvegarde accélérée.

1er février : information des CSE dans les magasins vendus. Deuxième réunion sur l'accord de méthode pour définir PSE et accompagnement des salariés.

5 février : audience au tribunal de commerce de Paris dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée.

7 février : Une réunion avec le consortium et la direction de Casino est également prévue à St Etienne.

25 février : fin de la période de quatre mois de la procédure de sauvegarde accélérée.

Les repreneurs rassurent sur les 12 à 13000 salariés intégrés

Côté repreneurs, Auchan et Intermarché se veulent rassurants pour les 12 à 13 000 salariés qui vont rejoindre leurs troupes, autour de 4500 pour le premier, 8500 pour le deuxième. Dans les communiqués respectifs datés du 24 janvier, chacun s'engage à reprendre l'ensemble des contrats de travail des salariés affectés aux magasins et aux 150 stations-services transférés (conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail) et à maintenir les avantages liés à Casino, groupe intégré, pendant quinze mois, obligation également légale.

Ils vont plus loin en disant « favoriser la candidature de collaborateurs du groupe Casino sur des postes disponibles ou leur offrir la possibilité de devenir chef d'entreprise d'un magasin ». « Auchan et Intermarché ont proposé chacun 30 postes pour l'animation régionale », précise Nathalie Devienne, porte-parole de l'intersyndicale et présente au CSEC qui s'est tenu à Saint-Etienne le 24 janvier. Bruno Delaye, délégué syndical central pour la CFTC chez Auchan, a participé, lui, au CSEC de son enseigne. Les 98 magasins Casino repris par Auchan emploient 5640 salariés (5000 selon l'enseigne). « Venir chez Auchan va apporter un statut social d'intégré aux salariés de Casino. C'est plutôt bénéfique pour eux. Notre centrale d'achats va devoir se réorganiser. » D'ici à imaginer des stéphanois devenir lillois, il n'y a qu'un pas. Côté Intermarché, un comité de suivi RH sera mis en place et, précise le communiqué, « les commissaires à l'exécution du plan qui seront désignés dans le cadre de l'arrêté du plan de sauvegarde accélérée y seront associés ». Car, ne l'oublions pas, nous ne sommes qu'au début de l'histoire.



Auchan et Ceetrus vendent deux centres commerciaux avec leurs hypermarchés

Auchan et Ceetrus ont cédé, en partie, deux centres commerciaux Aushopping et leurs hypermarchés au groupe Réaumur France et GK Invest.



Auchan et Ceetrus cèdent la majorité des murs de deux centres commerciaux Aushopping.

Ceetrus, foncière appartenant à la famille Mulliez, et Auchan viennent de finaliser la vente de deux centres commerciaux Aushopping situés à Pau (64) et à Villebon-sur-Yvette (91), pour un montant de 90 millions d'euros droits inclus. « Cette opération, pilotée par les équipes Capital Markets et Asset Management de Nhood, s'inscrit directement dans la stratégie patrimoniale de Ceetrus et d'Auchan, visant à céder des actifs matures et liquides sur

le marché, qui créent de la valeur, afin de pouvoir réinvestir ensuite dans d'autres projets à haute valeur ajoutée », explique les entreprises dans un communiqué de presse. Ceetrus conserve néanmoins 40 % du nouvel ensemble et s'inscrit dans un partenariat de long terme avec le groupe Réaumur France et GK Invest, via la SCI Newinvest qui détient les 60 % restants de la holding propriétaire des deux actifs.

Détail des actifs cédés

Le premier actif est le centre commercial Aushopping Pau, comprenant un hypermarché de 9 449 m² de surface de vente avec drive et station-service qui était détenu par Auchan et une galerie commerciale comprenant 25 boutiques qui appartenait à Ceetrus. Le deuxième actif est le centre commercial Aushopping Villebon 2 (à Villebon-sur-Yvette), composé d'un hypermarché Auchan d'une surface de vente de 9 941 m² et d'une galerie commerciale de 42 boutiques dont Ceetrus était propriétaire.

Objectifs

Ceetrus déclare que « les partenariats avec des acteurs locaux sont essentiels pour s'adapter à l'environnement dans lequel l'actif évolue et apporter du sens et de la valeur ajoutée ». Auchan a quant à lui fait le choix de ces deux actifs « en raison de la pérennité de leur exploitation et de leur capacité à maintenir un niveau de chiffre d'affaires élevé. En effet, le site de Villebon a fait l'objet d'un remodeling complet en 2016 et celui de Pau récemment en 2023 ». Ils bénéficient tous les deux de baux fermes longues durées (12 ans).

Du côté des acheteurs, « ces acquisitions dans le secteur du commerce marquent une nouvelle étape dans la stratégie de croissance du groupe Reaumur France et une nouvelle étape dans sa collaboration avec GK Invest. Les centres issus du portefeuille ont montré des performances financières robustes et un potentiel de rendement attractif. Cela vient confirmer notre confiance dans l'avenir du marché immobilier, et notre engagement envers la création de valeur à long terme », déclare Zachary Ptito, Directeur Général de Groupe Réaumur.

Cette opération n'aura rigoureusement aucun impact sur l'activité des deux sites, assurent les vendeurs. L'accord de cession prévoit le maintien de l'intégralité des emplois. Les mandats de gestion avec Nhood (Mandat d'Asset Management et de Property Management) sont maintenus.

Les Echos

Carrefour recrute l'emblématique patron de Cdiscount chez Casino

Après avoir embauché l'ancienne responsable des supers et hypermarchés Casino, le groupe dirigé par Alexandre Bompard attire l'une des figures de l'e-commerce français, Emmanuel Grenier.



Longtemps patron de Cdiscount, Emmanuel Grenier arrive chez Carrefour. (Sebastien Ortola/REA)

Carrefour ne fait pas son marché que dans le réseau de magasins de Casino. Le groupe dirigé par Alexandre Bompard est en passe de reprendre une trentaine de points de vente parmi les près de 200 attribués à Intermarché. Il fait aussi ses courses au rayon ressources humaines du distributeur encore sous la

direction de Jean-Charles Naouri.

Le pionnier des hypermarchés français a confirmé ce mardi soir l'information du magazine « LSA » annonçant le recrutement d'Emmanuel Grenier qui occupait depuis plusieurs mois la direction de l'e-commerce de Casino.

Place de marché

Emmanuel Grenier a surtout été l'emblématique patron de Cdiscount, le site Internet marchand généraliste filiale de Casino qui tente de rivaliser en France avec le géant Amazon. Un poste qu'il a occupé de 2008 à 2023 jusqu'à son remplacement par Thomas Métivier, au gré de nomination à l'étage du dessus de la galaxie Casino.

Le spécialiste prend la direction exécutive e-commerce et transformation digitale de Carrefour. Il succède à ce poste à Elodie Perthuisot récemment propulsée patronne de Carrefour Espagne.

Chez Cdiscount, Emmanuel Grenier a bâti un site qui comptait 18 millions de visiteurs uniques par mois en 2022 et qui a longtemps trôné au deuxième rang des e-commerçants les plus fréquentés de l'Hexagone. Il a aussi entamé la transformation du modèle peu rentable de l'entreprise vers une place de marché. Une évolution poursuivie par son successeur.

Cdiscount compte aujourd'hui 1.600 marchands tiers et 80 millions de références. La « market place » représente 63 % du volume d'activité.

Début janvier, Carrefour a annoncé l'embauche de Tina Schuler, ancienne directrice générale de Casino France, en charge des supermarchés et hypermarchés de l'enseigne. Elle avait quitté Casino début 2023 et a pris la responsabilité de la franchise chez Carrefour France, dans le cadre la réorganisation de la société en deux pôles : magasins intégrés - magasins franchisés.

Les Echos

Simplification, aides d'urgence, taxe sur le GNR : les annonces de Gabriel Attal pour les agriculteurs

Le Premier ministre a fait ce vendredi en Haute-Garonne une série d'annonces avec des décrets immédiats pour simplifier et accélérer certaines procédures, accélérer le versement d'aides d'urgence et de la PAC. Il abandonne la sortie progressive de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR). La FNSEA a ensuite annoncé poursuivre la mobilisation.



Le Premier ministre Gabriel Attal ce vendredi lors de ses annonces, en Haute-Garonne. (Miguel Medina/AFP)

Tout sauf un hasard évidemment. Non seulement le Premier ministre a choisi ce vendredi après-midi de venir apporter de premières réponses à la crise du monde agricole dans une exploitation, mais il s'agit aussi d'une exploitation bovine, en Occitanie d'où est partie la

mobilisation, dans la petite commune de Montastruc-de-Salies (Haute-Garonne). Une région malmenée par la sécheresse et la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Gabriel Attal est arrivé sur l'exploitation en promettant que le gouvernement, mis sous pression par une colère qui n'a cessé de monter et de se répandre toute la semaine, allait « être au rendez-vous ». Accompagné du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, et de celui de la Transition écologique Christophe Béchu, c'est avec Jérôme Bayle, cet agriculteur à l'origine du premier blocage sur l'A64, que Gabriel Attal a très vite échangé quelques mots et d'abord un « merci d'être venu ». Tout un symbole.

Colères saines et sursaut

Mais au-delà des symboles, le chef du gouvernement était surtout attendu sur ses annonces. Des annonces sur lesquelles il mise pour, sinon calmer la grogne, du moins faire redescendre un peu la température montée assez fort ces jeudi et vendredi.

Avant de les faire, Gabriel Attal a tenu à dire qu'« il y a des colères saines » et que la situation peut se résoudre « par le dialogue » et « sans violence ». De quoi se montrer très compréhensif. « On a décidé de mettre l'agriculture au-dessus de tout, c'est la signification de notre présence ici », a-t-il d'emblée insisté, en ajoutant que « le gouvernement ne parle que d'une seule voix. » Une tentative, là, pour convaincre qu'il n'y a pas d'injonctions contradictoires.

« C'est un jour de sursaut et il y a urgence », a continué Gabriel Attal, qui a d'abord tenu à rappeler « la vision » du gouvernement sur l'agriculture, alors que toute la semaine, écologie, agriculture, pouvoir d'achat, se sont affrontés dans les débats. Il a fustigé « ceux qui opposent la défense de nos agriculteurs et la défense de l'environnement. »

Protéger et produire

Le Premier ministre a voulu mettre en avant la « souveraineté alimentaire » et a rappelé, selon lui, deux priorités : « Protéger notre héritage et notre identité », a-t-il martelé avec des mots qui séduisent à droite et en appelant à arrêter les discours « stigmatisants » pour les agriculteurs. Il a au passage promis d'agir « fermement » pour que les cantines et l'Etat s'approvisionnent auprès de producteurs français. Il a aussi mis en avant « la confiance » - « Vous seuls savez comment produire » a-t-il lâché. « Ce qu'on va faire, c'est protéger et produire », a-t-il résumé.

Sur la protection, le chef du gouvernement est revenu sur la « concurrence déloyale », un sujet ultrasensible. « Ne pas laisser l'agriculture à la merci de la concurrence déloyale, c'est notre sujet », a-t-il lancé, en tentant d'ailleurs de défendre le discours d'Emmanuel Macron depuis 2017. « On assume de protéger et de produire, c'est ce qu'on a fait depuis 2017, avec des aides aux filières, avec un nouveau plan loup, avec Egalim 1 et 2 », a insisté Gabriel Attal, glissant aussi l'assurance-récolte.

« La France sans l'agriculture n'est plus la France » Gabriel Attal Premier ministre

« Emmanuel Macron est peut-être le chef de l'Etat le plus mobilisé sur le sujet, même si bien sûr, on n'est pas toujours entendu », a aussi ajouté Gabriel Attal.

« La France sans l'agriculture n'est plus la France », a lâché Gabriel Attal, dans la même veine qu' Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse, avant de dévoiler « ses preuves d'amour ». Un « effort inédit » a-t-il dit, soulignant sa « réactivité » alors que d'aucuns, jusque dans la majorité, s'inquiétaient de voir la colère monter.

Dix mesures immédiates sur la simplification

Sur la simplification, il a lancé un « mois de la simplification », pour voir, d'ici au Salon de l'agriculture qui débutera le 24 février, tout ce qui peut être simplifié et qui sera mis dans le projet de loi agricole. Immédiatement, il va prendre des décrets pour dix simplifications qui doivent accélérer toutes les procédures : sur les délais pour un projet (qui passent de 4 à 2 mois), pour accélérer les recours (avec une présomption d'urgence), pour simplifier les curages (passage de l'autorisation à la déclaration), sur l'OFB (Office français de la biodiversité), et pour un contrôle unique des agriculteurs.

Toujours pour la simplification, sur les haies, ne doit rester qu'une réglementation (contre 14 aujourd'hui). Sur le débroussaillage, il doit aussi rendre plus « cohérentes » les multiples règles. Sur les zones humides et les tourbières, il a annoncé une pause et a rappelé qu'il ne veut pas surtransposer.

Trois sanctions très lourdes sur Egalim

Pour les revenus des agriculteurs, Gabriel Attal est revenu sur Egalim et la pression sur les contrôles ainsi que les sanctions pour les entreprises qui ne respecteraient pas Egalim. Il a d'ores et déjà annoncé qu'il allait prononcer « trois sanctions très lourdes » pour des entreprises en faute.

De même sur les aides d'urgence, il a redit « l'urgence » justement, assurant ne pas comprendre pourquoi ces aides mettent plusieurs mois à arriver. Le Premier ministre a promis une accélération sur le versement de différentes aides - y compris les aides PAC - et a promis remettre de l'argent sur certaines aides d'urgence (doublement du plan d'urgence sur la Bretagne, 50 millions d'euros sur la filière bio). Très attendu, le versement des indemnités pour les éleveurs bovins touchés par la MHE (maladie hémorragique épizootique) doit être accéléré et elles vont passer de 80 à 90 % des frais vétérinaires et de la perte de bêtes.

Abandon de la hausse de la taxe sur le GNR

S'agissant de la PAC et de ses 9 milliards d'euros par an, il a rappelé que sortir de l'Union européenne, en priverait les agriculteurs. Une pierre dans le jardin de l'extrême droite. Sur la délicate question des jachères, il a dit qu'Emmanuel Macron poussait pour une dérogation. Il a aussi rappelé que la France s'oppose à la signature du traité Mercosur.

Enfin, sur un sujet très attendu et pour lequel la FNSEA avait signé un accord l'été dernier avec Bercy, Gabriel Attal a souri : « La vérité m'oblige à dire que la réforme ne passe pas » sur la réduction progressive de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR). Avant d'ajouter, sur le remboursement, très compliqué, de cet avantage fiscal : « On va arrêter ce système kafkaïen et on va mettre la déduction fiscale en bas de facture », a-t-il annoncé.

« On va arrêter de demander tout et son contraire aux agriculteurs » Gabriel Attal Premier ministre

Une mesure négociée avec les distributeurs de GNR qui doit se mettre en place cet été. Avant que cette mesure se mette en place, il a aussi promis que 50 % de la somme à rembourser le serait dès cette année, le 1er février, ce qui représente une avance de trésorerie de 215 millions d'euros.

Enfin, sur la réduction progressive de l'avantage fiscal à partir de cette année - cela représentait 70 millions d'euros par an sur dix ans -, Gabriel Attal a annoncé qu'il revenait dessus, tout en niant que cet abandon de la hausse de fiscalité soit « un retour un arrière ». « On va arrêter de demander tout et son contraire aux agriculteurs » a-t-il seulement justifié. Une décision qui risque de faire réagir du côté de ceux qui défendent la protection de l'environnement.

Levée de blocage et poursuite de la mobilisation

Il n'est pas sûr, au vu des premières réactions sur le terrain - contrastées - que cela suffise à calmer totalement les choses. Le Premier ministre est en tout cas allé, en compagnie de Jérôme Bayle, sur le blocage de l'A64 pour prendre une première mesure de la température. Debout sur une chaise sur ce blocage, Gabriel Attal a à nouveau défendu ses annonces et a été applaudi. Jérôme Bayle a, lui, conclu en disant que le blocage serait levé ce samedi à la mi-journée.

La FNSEA, par la voix de son président Arnaud Rousseau, sur TF1, a annoncé que le premier syndicat avait décidé de poursuivre la mobilisation, parce que « les annonces du Premier ministre ne répondent pas à la totalité des questions que nous posons ». S'il a estimé que les mesures « vont dans le bon sens sur certains aspects », elles restent « trop justes ». Il a pointé le sujet des retraites.

Le patron de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a « demandé à rediscuter l'ensemble des points [...]. On attend que le Premier ministre nous invite dès demain pour aller plus loin dans nos revendications. »

Les Echos

Agriculteurs en colère : Attal promet des sanctions contre trois grands groupes

Les distributeurs et industriels qui ne respecteront pas la loi Egalim, censée assurer une juste rémunération aux agriculteurs, pourront être sanctionnés à hauteur de 2 % de leur chiffre d'affaires, a indiqué Bercy. Trois grandes entreprises sont dans le collimateur.



De plus en plus de produits en rayons sont importés, ce qui menace la souveraineté alimentaire, selon les agriculteurs. (Fred Scheiber/SIPA)

Les sanctions vont tomber. Bruno Le Maire le ministre de l'Economie a été clair. Le revenu des agriculteurs, censé être protégé par la Loi Egalim 2 ne l'est pas. C'est ce qu'ont révélé les contrôles de la DGCCRF ces derniers jours. Cette loi, qui est une « singularité française », prévoit que la hausse des coûts de production agricole doit être sanctuarisée et répercutée auprès des clients des agriculteurs. Ce qui permet ensuite « une juste rémunération » des exploitants.

Or depuis le début de leur mobilisation, les agriculteurs dénoncent la remise en cause de cette loi, évoquant la volonté de certains industriels et distributeurs de s'entendre à leurs dépens pour limiter l'impact de l'inflation. Une maîtrise des prix d'ailleurs réclamée par le gouvernement au nom de la protection du pouvoir d'achat.

Une mise urgente en conformité

Alors que les négociations commerciales destinées à fixer les prix pour 2024 se poursuivent entre grands groupes et enseignes jusqu'à la fin du mois, Bercy a donné raison vendredi au monde agricole.

Un certain nombre d'infractions ont été constatées, a indiqué Bruno Le Maire. Ce non-respect de la loi est le fait des industriels, comme de certains distributeurs. Le temps presse. « Je vais envoyer à tous ceux qui sont en infraction des injonctions à se conformer à la loi, a insisté le ministre. Je ne leur laisserai que quelques jours » pour le faire. Faute de quoi, les sanctions seront lourdes.

Elles pourront aller jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires des entreprises épinglées. « Je serai intraitable sur le respect strict plein et entier de toutes les dispositions de la loi Egalim », a prévenu l'hôte de Bercy. Le Premier ministre Gabriel Attal, en visite dans une ferme de Haute-Garonne vendredi après-midi, a précisé que trois sanctions « très lourdes » vont être prononcées contre des grandes entreprises qui ne respectent pas Egalim. « Il faut montrer l'exemple. Notre main ne tremblera pas », a insisté Gabriel Attal.

Une annonce saluée par l'Adepale, l'association qui regroupe les PME et les ETI de l'agroalimentaire, qui souligne que, « en dépit des lois Egalim, les acteurs de la grande distribution ont persisté et persistent à demander des baisses de prix aux transformateurs ne tenant pas compte de l'évolution de la totalité des coûts de la production ».

Depuis jeudi, un décret permet au ministre de l'Agriculture de donner des instructions à la DGCCRF pour les contrôles. Ces derniers devraient doubler dans les jours à venir. Une centaine d'agents vont notamment

vérifier sur les étiquettes l'origine des produits alimentaires en rayon. Afin de voir, quand elle indique une fabrication française, si cela est bien le cas.

Appel au patriotisme agricole

« L'ensemble des opérateurs saluent Egalim, pourtant il y a des contournements de la loi et du double discours », a fustigé le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Dans son viseur, les centrales d'achat européennes, créées ou rejointes par les distributeurs tricolores. Elles permettent avec de gros volumes d'achats en commun d'avoir des prix plus bas, en tentant selon les industriels de s'affranchir de la loi française. Leclerc, Carrefour, Système U en font partie, avec des sièges à Bruxelles, Madrid ou aux Pays-Bas.

« On ne peut pas dire, j'aime les produits français, leur qualité, et en même temps aller en chercher ailleurs », a poursuivi Marc Fesneau qui a appelé à « une forme de patriotisme agricole ». Car cette quête du prix bas se traduit par une hausse des importations. Anchois du Pérou, olives de Turquie.... Dans les fruits et légumes, le taux d'approvisionnement national n'est plus que de 50 %. Des produits qui souvent ne respectent pas les mêmes normes que celles de l'agriculture française et utilisent des pesticides parfois interdits dans l'Hexagone.

Dans le même temps, alors que l'alimentation a connu une inflation record en deux ans, les consommateurs ne sont pas prêts à payer plus. « L'alimentation est devenue une variable d'ajustement. Les Français préfèrent manger moins bien que se priver par exemple de loisirs, indique Christophe Burtin, spécialiste des filières agricoles chez Kea & Partners. La transition agricole et écologique a un coût. Qui va payer ? »

L'Adepale a salué le renforcement des contrôles. « En dépit des lois Egalim, les acteurs de la grande distribution ont persisté et persistent à demander des baisses de prix aux transformateurs ne tenant pas compte de l'évolution de la totalité des coûts de production. »

Dominique Chapuis

Les Echos

GNR : le gouvernement prépare des compensations en faveur du BTP

Le gouvernement ne va pas étendre aux professionnels du bâtiment et des travaux publics la suspension de la hausse du gazole non routier, accordée aux agriculteurs. Mais, il est prêt à consentir des mesures de compensation financières en faveur des TPE et PME.



Au-delà du dossier GNR, la FFB reste dans l'attente d'une action forte des pouvoirs publics en faveur de la construction de logements. De leur côté, les artisans restent mobilisés à propos de MaPrimeRénov'. (Arnaud Hébert/REA)

Le gouvernement n'a pas l'intention d'étendre aux professionnels du bâtiment et des travaux publics la suspension de la hausse du gazole

non routier (GNR), depuis peu accordée aux agriculteurs. Mais il est prêt désormais à leur consentir des mesures de compensation.

Recevant tour à tour les présidents des fédérations nationales du bâtiment et des travaux publics et de la confédération des artisans du bâtiment (Capeb), le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a pris divers engagements en ce sens ce mardi, certaines des mesures évoquées concernant les deux secteurs.

Volumétrie et simplicité

Il s'agit en premier lieu de « compensations financières », en faveur des petites et moyennes entreprises, qui restent toutefois à préciser. « Il faut construire la volumétrie et la simplicité de l'aide », a notamment déclaré le président de la Capeb, Jean-Christophe Repon. « Nous avons un accord-cadre sur le GNR qui nous concernait tous, agriculteurs, entreprises et artisans du bâtiment et entreprises des travaux publics. [...] Il faut construire cet accompagnement. Bruno Le Maire s'est engagé à ne pas rester dans le statu quo », a-t-il ajouté.

Autre sujet transversal : le respect des délais de paiement. Le ministre de l'Economie a assuré en faire « une mesure phare du projet de loi de simplification », indique la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Le ministre de l'Economie, précise-t-elle, s'est montré « très favorable » à la mise en place d'un système de traçabilité des factures, à l'extension des sanctions à tous les organismes payeurs. En outre, l'intervention de Bpifrance en tant que reprenneur des créances verrait « très prochainement le jour », selon la FNTP.

Observatoire des prix

Pour sa part, la Fédération française du bâtiment (FFB) a obtenu la relance du projet d'observatoire des prix des matériaux du bâtiment et profité de sa rencontre avec Bruno Le Maire pour remettre sur la table l'une de ses préconisations, formulées en 2022 : l'installation d'un Conseil national de la construction. Surtout les professionnels attendent des mesures permettant de réanimer la construction de logements. Olivier Salleron, président de la FFB, ne cache pas sa « grosse déception », constatant que « le PTZ (prêt à taux zéro,

NDLR) n'est pas dans le viseur du gouvernement ». En phase avec les professionnels de l'immobilier, la FFB déplore le recentrage du prêt à taux zéro essentiellement sur le logement collectif en zone tendue.

De son côté, la Capeb est revenue à la charge à propos de MaPrimeRénov'. La confédération des artisans du bâtiment redoute la nouvelle mouture de la prime afin de la concentrer sur les opérations de rénovation globale.

Christophe Palierse

TROISIEME PARTIE :

L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



GAZOLE NON ROUTIER

L'effet boomerang était prévisible

En prévoyant de raboter la ristourne sur le GNR dont bénéficient les agriculteurs, le gouvernement a-t-il vraiment cru que le dispositif, prévu par la loi de finances 2024, passerait crème ? Dans sa chasse aux carburants jugés polluants, qui touche aussi bien les transporteurs que le monde agricole, Bruno Le Maire alterne entre contraintes budgétaires, programme Green décidé à Bruxelles et acceptabilité par la base. Si les agriculteurs obtiennent un retour en arrière sur ce dossier « Carburant », quel message adressé aux professionnels de la route !

C'est le « rouge », moins prosaïquement le Gazole non routier (GNR) qui est au centre de la crise agricole actuelle : la disparition programmée en 2030 de l'avantage fiscal dont bénéficiaient jusqu'à maintenant certaines professions (BTP, agriculteurs, transports frigorifiques) sur son acquisition est la raison de la colère des tracteurs et des blocages routiers actuels. La remise en question de cette mesure pourrait, a contrario, permettre un retour à la normale.

La loi de finances 2024 prévoit la suppression linéaire, sur 7 ans, de 5,99 centimes par litre et par an de l'avantage fiscal sur le GNR. Maintes fois à l'ordre du jour, la fin de cette ristourne a déjà été évoquée dans le PLF 2019, puis dans le PLF rectificative 2020 et celui de 2022... Avant d'en être sortie par la petite porte des concessions faites par le pouvoir politique à la FNTP et à la FNSEA.

Autant dire que l'abolition de cet avantage fiscal, qui concerne le carburant alimentant les tracteurs, était dans les tuyaux gouvernementaux depuis longtemps. Enfin incorporé dans le PLF 2024, au prix d'un étalement sur six ans et de la mise en place d'un plan d'accès aux biocarburants spécial BTP, le dispositif s'est mis en place au 1er janvier 2024, avec une augmentation de TYPE de 5,99 c€/l chaque année jusqu'au 1er janvier 2030, date à laquelle il se verra appliqué le tarif normal. L'évolution de la TYPE sur le GNR devait évoluer ainsi, après une année 2023 où la taxe était stabilisée à 18,82 c€/l :

Au 1er janvier 2024 : 24,81 c€/l, au 1er janvier 2025 : 30,80 c€/l, au 1er janvier 2026 : 36,79 c€/l, au 1er janvier 2027 : 42,78 c€/l, au 1er janvier 2028 : 48,77 c€/l, au 1er janvier 2029 : 54,76 c€/l.

Sur ces 24,81 c€/l, les agriculteurs peuvent récupérer jusqu'à 18,1 c€/l de TYPE mais leur avantage fiscal est raboté de 2,85 c€/l tous les ans, jusqu'en 2030 (voir BTL no 3942, p. 547). Qui plus est, depuis le 1er janvier 2024 s'ajoutent, au gonflement de la TYPE, les majorations régionales que les transporteurs connaissent bien (1,35 ct€/l dans la plupart des régions, sauf Île de France - 3,24 cts€/l - et Auvergne-Rhône Alpes - 1,08 ct€/l). Ce qui, alors qu'il était de 1,35 €/l TTC au 3 novembre 2023, fait passer le prix du GNR à 1,43 c€/l depuis le 1er janvier 2024.

Le gouvernement fera-t-il machine arrière pour sanctuariser le prix du « gazole du monde agricole » ? Il pourrait être tenté par la manœuvre, les services de renseignement alertant le gouvernement, mercredi 24 janvier 2024, sur les risques de débordement du mouvement et sur le fait que « des mesures immédiates pourraient calmer les esprits les moins échauffés, en particulier l'abandon de la hausse du gazole non routier ». Si c'est le cas, le message adressé aux professions présentes sur des marchés baissiers et prompts aux blocages serait sans ambiguïté...



Frais de repas des conducteurs routiers : plafonds revus

Les employeurs peuvent exclure de l'assiette des cotisations des chauffeurs routiers qu'ils emploient une indemnité dont la valeur a été revue à compter du

1er janvier 2024.

→ Quoi ? Les nouveaux frais de déplacement des conducteurs routiers (A. 19 déc. 2023, NOR : MTRT2333105A, JO 22) sont applicables à l'ensemble de la profession depuis le 22 décembre 2023. L'indemnité de repas est ainsi passée à 15,96 €. Le Bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS) prévoit quant à lui que l'indemnité versée par l'employeur au titre d'un repas pris au restaurant est exclue de l'assiette des cotisations dans la limite de 20,70 € (valeur au 1er janvier 2024).

→ **Pourquoi ?** Le BOSS fait la distinction entre le casse-croûte et un repas au restaurant. Le premier bénéficie du plafond d'exonération de celui de l'indemnité de restauration hors des locaux de l'entreprise, soit 10,10 €.

→ **Comment ?** La Sécurité sociale fera la distinction entre les deux façons de s'alimenter pendant la journée de travail grâce à un temps de pause « obligatoire », qui doit correspondre au temps pris pour s'alimenter au restaurant, « peu important que le repas soit pris pendant ce temps de pause ou avant ou après la fin du service ». Si le repas intervient hors du temps de pause obligatoire, le plafond d'exonération sera considéré par la Sécurité sociale comme celui du casse-croûte, peu important que l'entreprise ait versé 20,70 € comme indemnité de repas au salarié. Cela signifie que l'entreprise devra intégrer 10,60 € dans l'assiette de ses cotisations.

→ **Attention !** Au cours d'une même journée, si le conducteur doit prendre un casse-croûte et un repas au restaurant au cours de ses déplacements à des heures précises, décalées dans le temps, les deux indemnités seront exclues de l'assiette des cotisations (10,10 € + 20,70 €). Les montants applicables depuis le 22 décembre 2023 étant de 8,65 € pour un casse-croûte et de 15,96 € pour un repas, pas de souci côté cotisations.

Manifestations des agriculteurs : L'IRU demande à garantir la libre circulation des marchandises



Les blocages sur les axes routiers se multiplient avec la grogne des agriculteurs.
Crédit photo IRU

L'organisation internationale du transport routier (IRU) a écrit à la Commission européenne d'intervenir concernant les manifestations des agriculteurs dans plusieurs États membres. Les blocages liés à ce mouvement pourraient nuire à la circulation des marchandises.

Le 25 janvier, l'IRU a adressé une lettre au Commissaire européen du marché intérieur, Thierry Breton, réclamant une intervention dans les pays affectés par les manifestations des agriculteurs pour protester contre les charges financières et des normes environnementales trop lourdes. « Les blocages routiers et les perturbations dues aux manifestations des agriculteurs risquent d'entraîner des retards dans la livraison des marchandises, d'affecter les chaînes d'approvisionnement pour la fabrication et de menacer la disponibilité de la nourriture, des médicaments et d'autres produits de première nécessité », explique Raluca Marian, représentant de l'IRU à Bruxelles. Depuis quelques semaines, les agriculteurs ont initié un mouvement social dans plusieurs pays – parmi lesquels l'Espagne, la France et l'Allemagne - se traduisant par des opérations escargots et divers blocages. En Allemagne, les agriculteurs en colère ont même été rejoints par des transporteurs dans leur mouvement pour protester contre leurs conditions actuelles d'activité avec l'inflation.

Garantir la circulation des marchandises

Dans sa lettre, l'IRU préconise de faire le nécessaire pour garder des corridors de circulation des biens de première nécessité. Ces mesures serviraient à garantir « un accès sans entrave aux principales routes commerciales », ce qui aiderait à « préserver le bien-être des conducteurs en garantissant une sécurité suffisante et des installations adéquates ». « Étant donné le manque important d'aires de stationnement sûres et sécurisées pour les camions en Europe, les conducteurs n'ont nulle part où aller, ce qui met en péril leur sécurité alors qu'ils essaient simplement de faire leur travail et de faire tourner l'économie de l'UE », complète Raluca Marian.



Durabilité : de nouvelles contraintes imposées aux sociétés de transport de plus de 500 salariés

La nouvelle directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est rentrée en vigueur le 1er janvier 2024, en commençant par les entreprises de plus de 500 salariés et plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette directive renforce les exigences qui leur sont imposées en matière de reporting de durabilité. L'objectif est de permettre aux investisseurs d'orienter leurs capitaux vers des investissements durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence sur le long terme.

Les sociétés de transport concernées vont devoir fournir un premier reporting en 2025 portant sur l'année 2024. A partir de 2025, cette exigence sera étendue aux entreprises de plus de 250 salariés. Selon l'analyse de la plateforme Uply, il ne faut pas sous-estimer le fardeau potentiel de déclaration et les coûts de conformité.

Tous les transporteurs qui dépassent les seuils fixés sont directement concernés. Et tous ceux qui travaillent pour des chargeurs eux-mêmes concernés par la directive vont être également incités à communiquer sur leurs émissions et plus largement sur leurs données ESG (Environnement, Social, Gouvernance). - MF

Des entreprises de plus de 500 salariés comme Perrenot doivent établir un rapport sur tout ce qu'elles font dans le sens de la durabilité. Ici un projet étudié en commun avec Renault Trucks.

